

**Conseil économique et social**

Distr. générale
12 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Septième session**

19-30 avril 1999

**Progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action pour
le développement durable des petits États insulaires
en développement****Rapport du Secrétaire général**

Additif

**Ressources foncières des petits États insulaires
en développement***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Questions relatives aux ressources foncières	3-9	3
III. Mesures prises	10-23	4
A. Systèmes d'information et planification et gestion intégrées de l'exploitation des terres	10-13	4
B. Systèmes d'exploitation agricole et mise en valeur des sols	14-15	5
C. Ressources forestières	16-17	6

* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Mise à jour concise du document E/CN.17/1998/7/Add.4, il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organismes publics intéressés ainsi que divers autres institutions et particuliers.

D.	Ressources en eau	18	7
E.	Protection des espaces naturels et aménagement des zones côtières	19	7
F.	Recherche et développement participatifs	20	7
G.	Catastrophes naturelles	21-22	7
H.	Aménagement du territoire	23	8
IV.	Conclusions et recommandation touchant les mesures à prendre	24-28	8
A.	Aux niveaux national et local	24	8
B.	Au niveau régional	25-26	9
C.	Au niveau international	27-28	9

I. Introduction

1. Les petits États insulaires en développement présentent des caractéristiques géographiques, biologiques, sociales, culturelles et économiques extrêmement différentes mais ont en commun certains handicaps qui entravent les efforts qu'ils font pour développer et protéger leur environnement : leurs ressources naturelles sont limitées et ils ont peu de possibilités de développer l'agriculture et d'améliorer la sécurité alimentaire; ils sont vulnérables aux catastrophes naturelles, qu'il s'agisse de cyclones, d'éruptions volcaniques, de tremblements de terre ou de climats extrêmes; leurs écosystèmes sont fragiles et caractérisés par un fort endémisme et un risque de dégradation de la diversité biologique, y compris de la diversité agrobiologique; ils courent le risque de dommages à long terme causés par l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques; ils trouvent de moins en moins de débouchés pour leurs exportations agricoles traditionnelles; ils sont vulnérables aux infestations par des parasites, à l'érosion et à la pollution; ils connaissent une forte pression démographique; le développement du tourisme est inadapté; ils ont du mal à retenir les personnes qualifiées, faute de pouvoir leur offrir de bonnes perspectives d'emploi; ils sont très fortement tributaires de facteurs économiques externes et sont donc extrêmement vulnérables; enfin, le coût des transports et des télécommunications est très élevé. Nombre de ces problèmes font obstacle à la gestion durable des ressources foncières. Plusieurs d'entre eux sont abordés en détail dans d'autres parties du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (voir E/CN.17/1999/6 et additifs).

2. Les ressources de ces États étant limitées, l'interaction entre la dimension humaine (population, démographie, régimes fonciers, moyens de subsistance, etc.) et les aspects biologiques et physiques des ressources foncières (sols, relief, variations climatiques) est particulièrement importante pour le développement durable. En outre, pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, il est essentiel de mieux appréhender les interactions qui existent entre les différents secteurs et les utilisations de la terre : agriculture, foresterie, aquaculture, protection de la nature, protection des zones côtières, pêche, tourisme, industrie, industrie minière et établissements humains. Il importe de concilier les différentes utilisations des terres et de trouver les moyens d'exploiter les ressources foncières de manière plus efficace et plus durable. Au paragraphe 30 du Programme d'action, les gouvernements reconnaissent que la plupart des aspects de la gestion de l'environnement dans les petits États insulaires en développement dépendent directement de l'aménagement et de l'utilisa-

tion de l'espace ou sont directement influencés par ceux-ci, qui, à leur tour, sont étroitement liés à la gestion et à la protection des zones côtières dans ces États.

II. Questions relatives aux ressources foncières

3. Les établissements humains, l'agriculture, le commerce, l'industrie et le tourisme se disputent de longue date l'usage des ressources foncières limitées de nombreux petits États insulaires en développement. Avec l'accroissement de la population et l'augmentation des besoins des habitants, cette concurrence se fait de plus en plus intense, et accroît la pression sur des ressources foncières et naturelles limitées.

4. Les facteurs et relations de cause à effet qui influent sur la gestion des ressources foncières sont multiples : forte pression démographique dans des territoires de dimension réduite qui disposent de peu de réserves foncières ou de zones inexploitées pouvant accueillir des migrants; déboisement dû à un abattage non rationnel ou à la conversion des forêts en terres agricoles ou pâturages; érosion des sols, en particulier sur les terrains en pente, appauvrissement des sols, qui entraîne une dégradation en aval; réduction de la diversité biologique, y compris de la diversité agrobiologique; intensification des cultures, en particulier dans les plaines côtières; incidences du tourisme sur les zones côtières fragiles; utilisation intensive des ressources marines. Les petits États insulaires en développement sont en outre extrêmement vulnérables aux catastrophes naturelles et autres risques écologiques, et en particulier à l'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques.

5. L'accroissement des besoins en liquidités a conduit à l'intensification des cultures vivrières d'exportation et à un développement anarchique du tourisme. Dans le domaine agricole, ce phénomène s'est traduit par une augmentation des surfaces cultivées et une mécanisation accrue. La ponction sur les terres a été aggravée dans certains pays par l'intensification de l'élevage et, en particulier, par le développement des chaînes de production intensive utilisant des aliments concentrés. Certaines pratiques agricoles non viables ont contribué au déboisement, à l'évolution des systèmes de culture – qui a entraîné une diminution de la diversité biologique –, à l'appauvrissement des sols et à la pollution agrochimique des sols, réserves en eau douce et ressources côtières en aval.

6. Par ailleurs, l'exploitation des terres est fortement influencée par les régimes fonciers comme par une multiplicité de facteurs socioéconomiques tels que les activités com-

merciales, la pression des marchés extérieurs, les pratiques traditionnelles et culturelles et la situation démographique. Les pays présentant des réalités humaines et géographiques différentes, ils n'ont généralement pas les mêmes problèmes de régime foncier. Ils ont tout de même quelques points communs : problèmes d'accès à la terre, dus à l'insuffisance des ressources foncières, et aux conflits qui en résultent, carences dans la tenue des cadastres et autres registres fonciers, dues à l'émigration du personnel qualifié, difficultés à faire respecter la législation foncière en raison de la mauvaise qualité des infrastructures de transports et de télécommunications. De nombreux pays se sont efforcés de remédier au problème de la pénurie des terres et des ressources en étendant leurs limites territoriales marines au-delà des trois miles précédemment en vigueur.

7. L'exploitation viable des sols et la prise de décisions à cet égard peuvent aussi être limitées par des facteurs externes et se heurter aux conséquences des stratégies de développement inadaptées adoptées par le passé, notamment l'octroi mal négocié des droits d'exploitation des ressources naturelles aux sociétés nationales et étrangères et le lancement de projets financés par des donateurs, mal conçus et reposant sur des considérations purement économiques. C'est ainsi que de nombreux petits États insulaires en développement du Pacifique ont tenté de favoriser un nouveau développement industriel en mettant l'accent sur l'augmentation des exportations agricoles et forestières et sur le tourisme, sans tenir compte des coûts sociaux et environnementaux. Devant la surexploitation des ressources foncières qui en a résulté et la dégradation et l'appauvrissement notable des ressources naturelles, les communautés ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'exploiter durablement les ressources restantes.

8. Les problèmes relatifs aux ressources foncières ne sont pas uniquement dus aux caractéristiques biophysiques des pays, et ne peuvent donc être résolus en s'attaquant seulement à cet aspect. Du fait de la complexité des questions, une approche intégrée et participative, fondée sur une coopération interdisciplinaire, intersectorielle et interinstitutions, s'impose. Les petits États insulaires en développement disposent rarement d'un solide noyau de personnel qualifié et stable, si bien que les quelques spécialistes présents doivent se consacrer à de multiples tâches. C'est pourquoi, il est essentiel, pour pouvoir mettre en oeuvre des stratégies durables d'utilisation des ressources foncières et prendre les décisions voulues, que les pays disposent d'informations sur leurs ressources foncières et sur les moyens et techniques d'utilisation les mieux adaptés. Pour élaborer des politiques foncières, les pays ont besoin d'informations sur l'utilisation optimale des ressources, sur les conflits entre les différents secteurs et

sur les technologies écologiquement rationnelles à leur disposition.

9. De nombreuses parties concernées, dont les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales et les collectivités locales des petits États insulaires en développement, ont tenté de remédier aux principaux problèmes recensés dans le Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement. L'appui ainsi apporté aux efforts déployés au niveau régional a permis d'adapter les stratégies et les flux d'information aux besoins des collectivités. On trouvera ci-après quelques exemples des mesures qui ont été prises.

III. Mesures prises

A. Systèmes d'information et planification et gestion intégrées de l'exploitation des terres

10. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Agence canadienne de développement international et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont financé, dans plusieurs petits États insulaires en développement, des projets visant à élaborer des moyens d'action, à évaluer l'impact sur l'environnement, à établir des directives et projets de loi sur le recensement et l'évaluation des ressources, à organiser la planification et de la gestion de l'exploitation des terres, à renforcer les institutions et à aménager des bassins versants et des zones protégées. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) aident, avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les petits États insulaires en développement des Caraïbes à se doter de systèmes d'information géographique ou à étoffer ceux qui existent déjà. On a également évalué les besoins en formation de la région et élaboré un programme d'aide. Lors d'une réunion ministérielle tenue à la Barbade en 1995, une équipe de travail constituée de représentants de la Barbade, de la Jamaïque, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et d'Habitat a été créée en vue de mettre sur pied une base de données régionale harmonisée. En outre, avec l'appui et l'aide du PNUD et d'Habitat, de nombreux pays ont pris des mesures de renforcement des institutions et des capacités, qui vont du

lancement de programmes de coopération technique à l'octroi de bourses d'études en passant par l'organisation d'une formation en cours d'emploi. L'OECD sensibilise les gouvernements à la notion d'aménagement des systèmes insulaires, qui se fonde sur une approche globale de l'exploitation des ressources et vise à éviter tout cloisonnement sectoriel grâce à la mise en place d'un mécanisme multisectoriel et multidisciplinaire permettant d'associer les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et les associations locales à la prise de décisions dans le cadre d'un véritable partenariat.

11. La FAO a entrepris de promouvoir une méthode améliorée d'exploitation des ressources foncières qui s'inspire des expériences concluantes et des méthodes mises en pratique par d'autres institutions. Cette méthode met l'accent sur une approche intégrée des aspects physiques, socioéconomiques et institutionnels de l'exploitation des terres ainsi que sur la nécessité d'associer toutes les parties intéressées à la prise des décisions. Bien qu'elle n'ait pas été conçue expressément à l'intention des petits États insulaires en développement, elle est tout à fait adaptée à leur situation. La FAO a élaboré des schémas et directives pour assurer son application, qui se trouvent dans les documents suivants : «Our land, our future: a new approach to land use, planning and management» (1996); «Negotiating a sustainable future for the land, structural and institutional guidelines on natural resource management in the twenty-first century» (1997); and «The future of our land: facing the challenge, guidelines for integrated planning for sustainable management of land resources» (1998).

12. À la Grenade, des projets ont été mis en oeuvre pour aider les décideurs et les utilisateurs des terres à planifier et à gérer durablement les ressources foncières du pays. Parmi les mesures prises, on retiendra notamment l'élaboration d'un système national informatisé sur les ressources foncières, comportant un système d'information géographique, qui doit faciliter la planification et la mise en oeuvre des programmes de développement et répondre aux besoins des nombreux organismes intéressés. Par ailleurs, des ateliers sur les systèmes de planification et de gestion de l'exploitation des sols et sur les systèmes d'information sur les ressources foncières, organisés à la Grenade à l'intention des pays des Caraïbes, ont permis d'élaborer des directives sur le zonage agroécologique et la planification de l'exploitation des sols. Des efforts analogues ont été entrepris à la Trinité-et-Tobago, à Sainte-Lucie et au Belize. Le Groupe du développement et de la diversification des exportations de l'Organisation des États des Caraïbes orientales a prié la FAO de l'aider à mettre au point un mécanisme de planification de l'utilisation des sols et de zonage de la production agricole. Des informations

et des logiciels mis au point par des entreprises privées ont été diffusés auprès des organismes chargés de répertorier et de classer les différents modes d'exploitation des sols à Fidji, aux Tonga et à Vanuatu.

13. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud, la diffusion d'informations et l'échange de vues sur l'adoption d'une nouvelle approche de la planification de l'exploitation des sols se poursuivent, conformément à la priorité donnée à la mise en oeuvre des approches intégrées de la gestion des ressources définies dans le cadre des stratégies nationales de gestion de l'environnement. Un inventaire des systèmes d'information sur les ressources foncières de la sous-région a été dressé afin de vérifier si les mécanismes de collecte de données thématiques couvrent bien l'ensemble du domaine considéré et s'ils sont adaptés aux besoins de planification de l'exploitation des ressources foncières. À Fidji, on a lancé un projet visant à mettre au point un mécanisme d'appui aux décisions et stratégies qui s'inscrit dans une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources foncières. Les Îles Salomon et le Samoa – où une nouvelle politique d'exploitation des sols devrait bientôt être adoptée – ont indiqué que des types similaires d'assistance avaient été mis en place. Un projet d'évaluation de la dégradation des terres et de ses effets sur les habitants des pays insulaires de la sous-région et sur la sécurité alimentaire est actuellement élaboré suivant les directives et méthodes utilisées en Asie du Sud-Est. Dans un document intitulé «Small Island States and Sustainable Development: Strategic Issues and Experience» (Petits États insulaires et développement durable : problèmes et expérience), l'Institut international pour l'environnement et le développement a proposé une approche stratégique du développement des États insulaires qui se fonde sur sa propre expérience et sur celle de la Banque mondiale et de l'Union mondiale pour la nature.

B. Systèmes d'exploitation agricole et mise en valeur des sols

14. On considère que le perfectionnement des systèmes d'exploitation agricole peut contribuer à améliorer équitablement et durablement la productivité agricole et, partant, les conditions de vie de la population agricole. C'est pourquoi la FAO s'attache actuellement, en collaboration avec l'Institut de recherche, de formation et de vulgarisation agricoles de l'Université du Pacifique Sud au Samoa, à organiser des cours de formation sur la question et à produire des supports de formation et de vulgarisation adaptés à la région. Sept pays du Pacifique Sud (Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Papouasie-

Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu) ont été associés à ce projet dans le cadre duquel on a élaboré une introduction au perfectionnement des systèmes d'exploitation agricole dans le Pacifique Sud, et réalisé une étude sur ces systèmes comme moyen de développer durablement l'agriculture dans la région. Ces travaux ont débouché sur la formulation de recommandations tendant à institutionnaliser le perfectionnement des systèmes d'exploitation agricole en l'intégrant dans les programmes nationaux, à faire mieux connaître la question et à former des vulgarisateurs à cette fin.

15. Des programmes de stabilisation et de conservation durable des sols ont commencé à être mis en oeuvre dans le cadre plus large de la protection et de la valorisation de l'environnement insulaire particulièrement fragile. Un programme de lutte contre l'érosion des sols a été formulé à la Jamaïque. Au Samoa, les préparatifs d'une étude sur les techniques de conservation utilisées dans le monde ont été menés à bien. À la Barbade, un programme de développement visant à stabiliser et à préserver les terres arables du district de Scotland, peu étendues et très sujettes à l'érosion, et à les réaménager à des fins agricoles a été formulé. Des activités de formation et de mise en valeur des ressources humaines ont été menées sous les auspices du service local de conservation des sols. Ces activités ont abouti à un projet de création, à l'échelle de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'un nouveau cadre d'exploitation des sols qui permette de conserver les ressources forestières et de lutter contre la désertification. Enfin, un atelier sous-régional sur l'utilisation écologiquement rationnelle des engrais dans les îles du Pacifique, parrainé par le Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique pour la généralisation de l'utilisation des engrais a été organisé au Samoa. Il donnera bientôt lieu, dans certains pays (Fidji, Samoa, Tonga) – préalablement à l'élaboration de stratégies nationales de fertilisation des sols, en particulier dans les îles formées de plaines et les atolls –, à des activités d'information sur les sols et la phytotrophie et à l'établissement de fiches de synthèse sur les systèmes intégrés de phytotrophie. De nombreux pays insulaires du Pacifique se sont associés à un projet visant à mettre au point un cadre d'action aux fins de la conservation des sols en Asie et dans le Pacifique. Se sont également associés à ce projet le Conseil international pour la recherche pédologique et la gestion des sols, le Pacificland Network et le Programme régional du Pacifique pour l'agriculture, financé par l'Union européenne. Les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et Vanuatu ont entrepris d'exploiter leurs terres en pente abrupte et d'intensifier l'exploitation de leurs sols avec l'aide du Pacificland Network et s'emploient à cette fin à évaluer l'ampleur des problèmes que pose la dégradation des sols et à mettre au point des techniques agricoles durables qui soient

acceptables, c'est-à-dire fondées sur l'expérience technique et les systèmes locaux.

C. Ressources forestières

16. Un certain nombre d'initiatives nationales et régionales ont été prises avec l'appui et la participation de bailleurs de fonds, dont des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ainsi, en collaboration avec le PNUD, la FAO a organisé une réunion à la Barbade en septembre 1997 afin de définir la stratégie à mettre en oeuvre pour encourager les petits États insulaires en développement de la région à adopter des politiques forestières. Depuis lors, certains pays se sont mis à l'oeuvre et ont commencé à arrêter une politique dans ce domaine avec l'appui technique de la FAO. Par ailleurs, le PNUD contribue, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités dans le secteur forestier, à l'élaboration de plans d'action nationaux pour les forêts et son comité de gestion de l'initiative Capacités 21 vient d'approuver un programme d'action à la Jamaïque dont les projets d'aménagement des bassins versants et de formation aux méthodes de protection de l'environnement préconisent, comme ceux mis en oeuvre au Samoa, le recours à des systèmes d'exploitation agricole et à des techniques agrosylvicoles rationnels pour éviter que les problèmes qui se posent en amont des cours d'eau ne se posent en aval. Le Groupe de travail sur l'agroforesterie pour le Pacifique bénéficie d'une aide financière et de services consultatifs techniques pour faire l'inventaire de la somme du savoir-faire et des connaissances traditionnelles accumulés sur ces systèmes et techniques. Une pochette d'information agroforestière établie à l'intention du personnel de vulgarisation lors d'un atelier régional participatif tenu aux Fidji en 1997 sera publiée avec le concours de la FAO, du Conseil international pour la recherche pédologique et la gestion des sols, de l'UNICEF et de 60 spécialistes nationaux.

17. Le programme triennal de protection des forêts et des arbres des îles du Pacifique aide les 22 pays et territoires insulaires du Pacifique à mieux utiliser, gérer, mettre en valeur et protéger leurs forêts et ressources sylvicoles aux niveaux local et national d'une manière qui soit écologiquement rationnelle et durable. Il vise essentiellement à appuyer les initiatives locales et nationales de création d'emplois et de moyens de subsistance durables et à venir en aide aux collectivités concernées au moyen d'une aide technique, d'activités de formation, etc. Les Fidji, les Îles Cook, le Samoa et les Tonga ont demandé à la FAO d'appuyer un projet régional d'aménagement de leurs bassins versants et les Fidji lui ont aussi demandé de participer à une étude sur

les recettes retirées par les propriétaires forestiers et le Gouvernement fidjien de la récolte, de la transformation et de la commercialisation des produits de leurs forêts. La FAO a aidé 28 pays et territoires des Caraïbes à analyser et améliorer leurs politiques forestières et à trouver des moyens de renforcer les organismes chargés de leur mise en oeuvre dans le cadre d'un projet régional sur les politiques forestières dans les Caraïbes qui est financé par l'Union européenne.

D. Ressources en eau

18. Les activités menées par la FAO aux Fidji concernent la maîtrise des phénomènes de sédimentation, l'atténuation des effets des crues et l'aménagement des bassins versants et des cours d'eau. Le dragage des principaux fleuves a eu pour effet de bonifier les terres mal drainées et sous-exploitées, ce qui a permis à la Division centrale de lancer un programme de développement agricole portant sur 6 300 hectares. Un autre projet a permis d'élucider les principales causes de l'érosion et de l'important alluvionnement de la Rewa et d'établir un programme détaillé couvrant les aspects juridiques du projet, la maîtrise des crues, la régulation des cours d'eau et l'exploitation des terres agricoles dans une optique de développement durable. La FAO a également mis sur pied un projet visant à accroître la production alimentaire grâce à la mise en culture de nouvelles terres, à la réduction des risques d'inondation et à l'amélioration des capacités de drainage des grands cours d'eau. Une étude d'évaluation des ressources en eau demandée en février 1997 devait proposer des solutions techniques pour installer à moindres frais, dans les cultures irriguées du programme spécial de sécurité alimentaire pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des petits ouvrages d'irrigation et des dispositifs de retenue de l'eau supplémentaires. Le projet comporte aussi une analyse des problèmes socioéconomiques qui se posent aux Fidji. Ailleurs, dans la région (Îles Salomon, Samoa), la FAO prévoit d'aider les autorités concernées à maîtriser l'écoulement des eaux de surface à l'occasion de l'élaboration de projets liés à l'expansion de son programme spécial de sécurité alimentaire.

E. Protection des espaces naturels et aménagement des zones côtières

19. Un certain nombre de petits États insulaires en développement commencent à élaborer des programmes novateurs pour sauver leurs forêts et leurs récifs coralliens. Dans le cadre de ces programmes, les habitants peuvent continuer à utiliser les forêts et les récifs comme sources de nourriture,

de poissons et de produits ligneux renouvelables et la cueillette écologiquement viable de la plupart des produits forestiers à l'exception des arbres. Des petits pays insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis et Aruba prévoient d'étendre la superficie de leurs espaces protégés. En 1998, la FAO a publié des directives sur l'aménagement intégré des zones côtières, l'agriculture, la foresterie et la pêche qui peuvent s'appliquer dans une large mesure aux petits États insulaires en développement. Elle y traite des problèmes, perspectives, politiques et modalités de planification de l'aménagement intégré des zones côtières et y donne des conseils sur la prise en compte de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche lors de l'aménagement de ces zones et sur les moyens de résoudre les conflits qui surgissent dans ce cadre.

F. Recherche et développement participatifs

20. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a financé au Cap-Vert un programme de deux ans associant universités, programmes nationaux, organisations non gouvernementales et agriculteurs. Ce programme a permis de réformer le système national de recherche agronomique, notamment de mettre en place un cadre institutionnel de planification à long terme de la recherche, de formuler un programme participatif de surveillance et d'évaluation, d'instaurer une collaboration interinstitutions et d'entreprendre des recherches interdisciplinaires des rapports avec les agriculteurs et les services de vulgarisation et de mener des activités de recherche en milieu agricole.

G. Catastrophes naturelles

21. La vulnérabilité des différentes zones aux catastrophes naturelles est l'une des considérations essentielles à prendre en compte en matière d'utilisation des sols. L'Office de prévention des catastrophes de la Jamaïque a entrepris l'un des premiers projets de cartographie des risques naturels dans les Caraïbes. Avec le soutien financier de l'USAID, l'Organisation des États américains a pour sa part évalué les risques de glissements de terrain dans les pays de l'OECD et étudie actuellement les risques d'ondes de tempête en collaboration avec l'Institut météorologique des Caraïbes. Le Gouvernement jamaïcain a récemment adopté de nouveaux principes d'aménagement du territoire qui prévoient des règlements de zonage spéciaux. En association avec la FAO, l'Agence régionale de secours en cas de catastrophe aide les États des Caraïbes orientales à préciser leurs stratégies nationales et régionales d'intervention rapide en cas de cyclone et leurs

plans d'atténuation des effets de ces perturbations sur l'agriculture, les activités forestières et la pêche. Le programme prévoit notamment une évaluation de l'environnement par les besoins de la gestion de l'information dans le secteur concerné, l'élaboration de plans de prévention et d'atténuation des effets néfastes des cyclones et la mise sur pied des campagnes d'information et de sensibilisation de la population.

22. Les conseils et le soutien dispensés sur place par la FAO ont aidé les Tonga à obtenir une aide d'urgence (engrais et semences) après le cyclone Hina qui, en mars 1997, a gravement perturbé l'approvisionnement alimentaire des ménages. En outre, une aide a été apportée aux Bahamas après le passage du cyclone Lili (1997-1998), à la République dominicaine pour lui permettre de se relever des conséquences d'El Niño (1998) et aux Seychelles en vue d'atténuer les effets des crues (1998). Compte tenu de la vulnérabilité de la sous-région du Pacifique aux cyclones tropicaux et à la sécheresse, et de ses répercussions sur l'approvisionnement alimentaire, on met actuellement au point, avec des fonds extrabudgétaires, un projet sous-régional visant à aider les pays membres à élaborer des méthodes et procédures uniformisées d'évaluation des récoltes et d'établissement de rapports sur l'état des cultures. À ce jour, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga se sont déclarées intéressées par ce projet.

H. Aménagement du territoire

23. Un certain nombre d'initiatives nationales et régionales ont été prises avec l'appui de divers organismes, notamment Habitat/PNUD, Organisation des États américains et le Projet d'atténuation des effets des catastrophes. L'assistance technique aux services d'aménagement du territoire porte sur la préparation de plans directeurs, le renforcement institutionnel par la formation du personnel et la fourniture de matériel de SIG. Les initiatives consistent à élaborer notamment des codes et règlements de construction, des normes d'urbanisme et d'équipement, des lois et plans d'aménagement du territoire, et des politiques du logement et de la gestion des espaces.

IV. Conclusions et recommandation touchant les mesures à prendre

A. Aux niveaux national et local

24. Une meilleure gestion des terres nécessite essentiellement une meilleure compréhension des objectifs de l'utilisa-

tion des sols et des options possibles en la matière, la collaboration des institutions et la coordination entre les ministères, la mise en place de mécanismes de règlement des litiges fonciers, la mise à contribution des technologies nouvelles dans le processus de décision concernant l'utilisation des sols et l'éducation du public en matière d'aménagement du territoire. À cette fin, les éléments suivants devront être réunis :

a) Information. D'une manière générale, il s'agira d'éliminer certains obstacles, de prévoir des mesures d'incitation et de mettre au point des technologies améliorées, de créer des mécanismes institutionnels pour faire participer toutes les parties intéressées à la gestion et à la prise des décisions, d'assurer une gestion efficace et productive des sols en s'appuyant sur un réseau de groupements, de mettre en place des systèmes d'information accessibles à tous et d'apporter des données et un soutien technique à l'appui de la prise de décisions;

b) Collaboration. Les institutions doivent pour leur part traiter dans un esprit intersectoriel les questions complexes que posent les ressources foncières. Cette démarche nécessitera l'adoption d'un processus de planification intégré auquel les différents services gouvernementaux, les universités, les organisations non gouvernementales, les groupements communautaires et autres instances seront appelés à collaborer plus étroitement afin que leurs avantages comparatifs respectifs soient pleinement exploités;

c) Adoption d'approches intégrées. Les petits États insulaires en développement peuvent tirer parti des nombreux outils, méthodes, techniques et normes déjà mis au point pour traiter les questions touchant les ressources foncières. Les outils et les méthodes adoptés, ainsi que les activités de renforcement des capacités devraient favoriser la participation, c'est-à-dire mettre à contribution toutes les parties intéressées lors de la planification, de la conception et de l'application des méthodes et des politiques relatives aux ressources foncières, et permettre les échanges d'idées dans des domaines tels que la planification et la gestion des ressources foncières, la négociation et la gestion des conflits, les systèmes d'information et d'appui à la prise de décisions, l'aménagement des territoires insulaires et les systèmes d'exploitation agricole. Il faudrait prévoir une formation en vue de l'utilisation et de l'institutionnalisation de ces outils, méthodes et normes;

d) Sensibilisation aux problèmes de l'environnement; il faudrait encourager résolument la protection des ressources naturelles en sensibilisant la population au fait que la situation actuelle fragilise les ressources naturelles et en laisse prévoir l'épuisement, en favorisant la diversification,

en s'employant à réintroduire les valeurs et comportements traditionnels, en adoptant des modes d'utilisation des ressources reposant sur les collectivités, et en confiant l'entière responsabilité de leur gestion à ces collectivités.

B. Au niveau régional

Services spécialisés et communications

25. Il faudrait renforcer les organes régionaux compétents et promouvoir l'échange de technologies, de connaissances spécialisées et d'idées. Des mécanismes doivent être créés afin d'améliorer les réseaux de communication déjà existants et créer ceux qui sont encore nécessaires. Compte tenu de la complexité et de la diversité des tâches de gestion des ressources naturelles, mais aussi des difficultés et des coûts liés à la mise en place dans chaque pays des équipes pluridisciplinaires requises, la création d'un mécanisme régional adéquat dans l'une des organisations régionales existantes pourrait être envisagée. Ce mécanisme proposerait des services de gestion des ressources aux gouvernements des petits États insulaires, fournirait des compétences et connaissances beaucoup plus difficiles à mobiliser à l'échelon national, et faciliterait le transfert et le partage des informations techniques et des conclusions des travaux de recherche.

Coordination

26. Il faudrait encourager les institutions régionales – dont les universités – et les programmes ou organismes internationaux à coordonner efficacement leurs initiatives en faveur de l'aménagement et de la gestion intégrés des terres.

C. Au niveau international

Facilitation et coordination

27. Les organismes internationaux doivent mieux coordonner leurs projets d'assistance aux petits États insulaires en développement. Ils devraient contribuer au renforcement et au soutien des réseaux régionaux. Ils devraient aussi faciliter l'adoption et l'application de méthodes de planification intégrée propres à assurer à une exploitation viable des ressources naturelles.

Assistance technique

28. Une assistance technique est nécessaire dans les domaines suivants :

a) Création de systèmes d'information permettant aux organismes compétents de prendre des décisions appro-

priées concernant les ressources foncières; mise en place de réseaux régionaux et nationaux d'utilisateurs et de décideurs qui constitueraient des systèmes d'information, grâce auxquels les petits États insulaires en développement disposeront de données et d'informations;

b) Mise en place de systèmes de surveillance des ressources foncières et des ressources en eau; établissement de rapports périodiques régionaux et nationaux sur l'état des ressources foncières et des ressources en eau dans les petits États insulaires en développement, pour faciliter la réalisation de futures études et la prise de décisions par les gouvernements de ces pays. Ces rapports devraient mettre en évidence l'évolution des ressources foncières et des ressources en eau;

c) Évaluation et, le cas échéant, révision des législations nationales; mise en place des programmes de formation nécessaires; et amélioration des bases de données et de leur utilisation au service d'une planification et d'une gestion intégrées des ressources foncières.